

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 mai, de 19 h à 20 h 45, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland
 Brigitte Talbot
 Hayette Laouari
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Catherine Lajoie
 Sara Mondor
 Catherine Lemelin
 Mélanie Desrosiers
 Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Administrateurs formant quorum

Mme Rachel Bégin, directrice générale
M. Pierre Coté, directeur général adjoint
Mme Anne Guichard, secrétaire générale
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur, Service des ressources matérielles

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-24-05-28-01

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 28 mai, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 23 avril 2024
 - 4.2. Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2024-2025
 - 4.3. Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025
 - 4.4. Actes d'établissement 2024-2025
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1. Décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
 - 5.2. Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école des Perséides
 - 5.3. Nomination de la direction générale adjointe
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité des ressources humaines
 - 6.3.1. Présentation
 - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
 - 7.1. Soirées d'information des écoles du pôle 2
- 8. SUJETS DIVERS**
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, concernant l'ajout de certains éléments à la Planification des besoins d'espace pour la municipalité de Sainte-Claire. Mme Rachel Bégin, directrice générale, suggère à Mme Aubin de faire parvenir ses questions par écrit. Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, précise que le conseil d'administration est au fait de ce dossier, mais que le canal de communication à privilégier sera avec M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles. Au besoin, un suivi sera effectué avec le conseil d'administration. Mme Guylaine Aubin ajoute qu'elle souhaiterait savoir si le centre de services scolaire a reçu de nouvelles communications du ministère concernant le pôle 1. Mme Laouari mentionne que le centre de services scolaire s'était engagé à entrer en contact avec les élus des municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme, le cas échéant. Toutefois, aucune nouvelle information n'a été reçue jusqu'à présent.

M. François Fournier, parent de l'école Morissette, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de connaître les dates importantes à venir et d'obtenir un résumé de la situation concernant le pôle 1. Mme Rachel Bégin, directrice générale, informe M. Fournier que, pour l'instant, le ministère n'a fourni aucune nouvelle information en lien avec ce dossier et, qu'en ce sens, le projet demeure la construction d'une école à Saint-Anselme, tel qu'adopté en novembre 2023 par les membres du conseil d'administration. De plus, Mme Bégin ajoute que le centre de services scolaire est toujours en attente de nouvelles informations du ministère de l'Éducation. M. Fournier demande s'il y a une échéance prévue pour cette communication. Mme Bégin précise que cette communication était attendue pour le printemps. Mme Laouari précise que, si le centre de services scolaire reçoit de l'information, les maires des municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme en seront informés et que l'information proviendra de la Direction générale et du Service des ressources matérielles, canal de communication à suivre concernant ce dossier.

M. Éric Gagnon-Poulin, directeur général du Groupe ressources techniques Nouvel Habitat, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, quant à la possibilité d'octroyer un moratoire jusqu'en décembre 2024 pour le dossier du Collège de Saint-Damien. Mme Laouari précise que ce dossier sera traité au point 5.1 de la présente séance.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 23 avril 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-05-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 avril 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 avril 2024 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

4.2 Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2024-2025

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des centres de formation professionnelle;

ATTENDU l'article 70 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation professionnelle;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-24-05-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2024-2025 (Centre de formation agricole de Saint-Anselme, Centre des Plastiques et Centre de formation professionnelle de l'Envolée), tels que déposés;

QUE les calendriers des centres de formation professionnelle 2024-2025 fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

4.3 Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025

ATTENDU le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les centres de services scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

ATTENDU l'article 18 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025 préparé par les Services éducatifs (secteur des jeunes) en concertation avec les directions d'établissement du secteur des jeunes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 21 mai 2024 en vertu du 5^e alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-24-05-28-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025;

QUE le document *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

4.4 Actes d'établissement 2024-2025

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de 2024-2025 à 2026-2027*.

CA-CSSCS-24-05-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE, pour l'année scolaire 2024-2025, cinquante (52) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne la directrice générale, Mme Rachel Bégin, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs aux actes d'établissement;

QUE la liste des actes d'établissement 2024-2025 fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1 Décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution et émet une recommandation aux membres du conseil d'administration.

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, apporte des précisions sur la possibilité de l'octroi d'un moratoire.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente le projet de résolution modifié.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud détient le titre de propriété sur le Collège de Saint-Damien, soit les lots 3 929 116, 3 929 118, 3 929 119, 3 929 120, 3 929 121 et 3 931 052;

ATTENDU QUE la démolition du Collège de Saint-Damien est autorisée et financée par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet de remplacement du bâtiment de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (mesure 50631);

ATTENDU QUE deux organismes avaient manifesté l'intérêt à acquérir le bâtiment, La Maison des Vétérans du Canada inc. et la Fondation St-Joseph de l'Espérance, pour réaliser un projet porteur dans ledit bâtiment;

ATTENDU QUE les deux organismes cités précédemment devaient déposer les documents pertinents incluant un plan d'affaires complet avec montage financier auprès du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud avant le 29 mars 2024, tel que le précise la résolution CA-CSSCS-24-01-23-09;

ATTENDU QUE la Maison des Vétérans du Canada inc. a signifié son intention de ne pas poursuivre son projet avec le Collège de Saint-Damien au conseil d'administration dans une lettre datée du 14 mars 2024;

ATTENDU QUE seule la Fondation St-Joseph de l'Espérance a déposé un projet;

ATTENDU QUE les sources de financement présentées dans le montage financier du projet ne sont pas confirmées officiellement;

ATTENDU le changement de gouvernance au sein des membres du conseil d'administration de la Fondation St-Joseph de l'Espérance;

ATTENDU QUE la Fondation demande un moratoire jusqu'en décembre 2025 avant que le centre de services scolaire entame des démarches relativement à la démolition du bâtiment;

ATTENDU QUE la recommandation dans l'avis écrit du conseil municipal de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, en date du 23 mai 2024, qui confirme que la Municipalité est en accord avec la demande de moratoire de la Fondation St-Joseph de l'Espérance, sous conditions telles que stipulées dans l'avis;

ATTENDU QUE l'octroi d'un moratoire jusqu'en décembre 2025 entraînerait des frais supplémentaires de démolition reliés à l'inflation, ainsi que des frais d'exploitation importants pour le centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a reporté sa décision finale du 23 avril 2024 au 28 mai 2024.

CA-CSSCS-24-05-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud expriment leur volonté de poursuivre avec l'octroi d'un moratoire final pour le projet de la Fondation St-Joseph de l'Espérance jusqu'au 10 janvier 2025;

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud rendront leur décision finale concernant ce projet au premier conseil d'administration de l'année 2025, en prenant en considération les conditions telles que stipulées dans l'avis écrit du conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland, à savoir :

- Le financement confirmé,
- La viabilité à court et à long terme, et
- La pérennité (sujet qui sera précisé entre le centre de services scolaire et la Fondation).

Adopté.-

5.2 **Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école des Perséides**

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 9 avril 2024 pour le projet ES-2024-189 - Entretien sanitaire de l'école primaire Les Perséides pour la période du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2027;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 10 mai 2024 et que trois (3) entreprises ont déposé une soumission conforme;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Services d'entretien Bérubé inc. ayant déposé sa soumission conforme au montant de 284 696,50 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-24-05-28-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école primaire Les Perséides soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services d'entretien Bérubé inc., pour un montant de 284 696,50 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

5.3 Nomination de la direction générale adjointe

Afin de préserver la confidentialité des informations inscrites dans le rapport du comité de sélection de la nouvelle direction générale adjointe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, la présidente, Mme Hayette Laouari, déclare la séance à huis clos à 20 h 02.

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente le rapport du comité de sélection et présente le contexte de cette résolution.

Le retour en séance publique s'effectue à 20 h 22.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Pierre Côté, directeur général adjoint du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, le 28 juin 2024;

ATTENDU la résolution n° CA-CSSCS-23-11-28-10 *Mandat relatif au processus de sélection de la prochaine direction générale adjointe*;

ATTENDU le processus de sélection réalisé pour pourvoir au poste de direction générale adjointe selon les modalités établies par les membres du comité de sélection;

ATTENDU le *Profil de compétences et d'expérience* de la direction générale adjointe élaboré par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer madame Dany Grégoire au poste de directrice générale adjointe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour une période indéterminée.

CA-CSSCS-24-05-28-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Dany Grégoire soit nommée au poste de directrice générale adjointe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, à compter du 2 juillet 2024 pour une période indéterminée;

QUE la directrice générale, madame Rachel Bégin, soit mandatée pour signer le contrat d'engagement de la direction générale adjointe, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des hors-cadres des centres de services scolaires*.

Adopté.-

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.2 Comité de vérification

Mme Catherine Lajoie indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La rencontre avait été annulée puisque les paramètres budgétaires n'ont pas encore été reçus. Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, mentionne qu'en raison de ce retard de réception, l'adoption du budget habituellement réalisée en juin devra possiblement être reportée.

6.3 Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers précise qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3.1 Présentation et nomination au comité d'évaluation relatif à la période de probation de la directrice générale

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, réalise une présentation intitulée *Probation de la directrice générale* et présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'entrée en poste de la nouvelle directrice générale, Mme Rachel Bégin, le 4 janvier 2024;

ATTENDU la période de probation de la directrice générale qui se terminera le 3 janvier 2025;

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant que le conseil d'administration du centre de services scolaire peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de créer un comité d'évaluation de la directrice générale;

ATTENDU les recommandations de la Fédération quant à la composition de ce comité;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil d'administration.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination des administrateurs au comité d'évaluation de la probation de la directrice générale, selon ce qui suit :

COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	
Administratrice (présidente)	Laouari, Hayette
Administratrice (membre parent)	Desrosiers, Mélanie
Administrateur (membre parent)	Garant, Dany
Administratrice (membre communauté)	Lajoie, Catherine
Administratrice (membre communauté)	Mondor, Sara

QUE les membres du conseil d'administration autorisent les administrateurs cités ci-dessus à effectuer l'évaluation pendant la période probatoire de la directrice générale, Mme Rachel Bégin, et à émettre leur recommandation au plus tard le 3 janvier 2025.

Adopté.-

6.4 Comité des ressources humaines

Mme Brigitte Talbot indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu le 11 juin 2024.

7. INFORMATIONS

7.1 Soirées d'information des écoles du pôle 2

Mme Rachel Bégin, directrice générale, informe les membres du conseil d'administration que des soirées d'information auront lieu prochainement, soit :

- Le 11 juin 2024 à Saint-Michel-de-Bellechasse;
- Le 12 juin 2024 à Saint-Gervais;
- Le 18 juin 2024 à Beaumont.

Les parents et les élus municipaux ont reçu une communication à cet effet. Ces derniers sont invités à faire parvenir leurs questions en amont des soirées d'information, tel que mentionné dans la lettre.

CA-CSSCS-24-05-28-10

8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Mme Hayette Laouari, présidente

Mme Anne Guichard, secrétaire générale

